

INDICES  
& TAUX

## PRIX INSEE

Déc. 2016 (JO 13 janv. 2017)  
(à partir de janvier 2016, cet indice  
est publié en base 100 en 2015)

Tous ménages + 0,6 %  
100,66/100,04 (déc. 2015)

Chef ouvrier ou employé  
France entière + 0,6 %  
100,61/100,02 (déc. 2015)

Ménages du premier quintile  
de la distribution + 0,6 %  
100,57/99,95 (déc. 2015)

## INSEE/Construction

3<sup>e</sup> trim. 2016 (JO 22 déc. 2016) 1 643  
Annuel (1 608) + 2,18 %

## INSEE/loyers

4<sup>e</sup> trim. 2016 (JO 14 janv. 2017) 125,50  
Annuel (125,28) + 0,18 %

## BT 01

Oct. 2016 (JO 14 janv. 2017) 104,8  
Annuel (103,8) + 0,96 %

## INTÉRÊT LÉGAL

(JO 30 déc. 2016)

Créances particulières hors besoins  
professionnels: 4,16 %  
Autres créances: 0,90 %

SMIC (à compter du 1<sup>er</sup> janv. 2017)

Horaire 9,76 €

Mensuel (35 h hebdo) 1 480,27 €

## Sécurité sociale (plafond) 2017 3 269,00 €

Taux d'intérêt du règlement  
fractionné ou différé des droits  
d'enregistrement 1,90 %

(Décret n° 2014-1565, JO 24 déc. 2014)

TAUX DE L'USURE (1<sup>er</sup> avril. 2017)

## Particuliers

– Crédits immo

Taux fixe < 10 ans 3,29 %, entre 10 et 20 ans  
3,15 %, > 20 ans 3,20 %

Taux variable 2,75 %

Prêts relais 3,25 %

– Prêts personnels

< 3 000 € 20,27 %

entre 3 000 et 6 000 € 13,33 %

> à 6 000 € 6,59 %

## Entreprises et professionnels

13,55 % pour découvert

## Autres personnes morales

– Achat ou vente à tempérament 6,07 %

– Crédit ≤ 2 ans 2,35 %

– Crédit > 2 ans 2,43 % si taux variable,

2,55 % si taux fixe

– Découverts 13,55 %

sion. À la suite du pourvoi de la société, la chambre commerciale rend un arrêt de cassation au visa des articles L. 661-6, III, et L. 661-7, alinéa 2, du code de commerce, dans leur rédaction issue de l'ordonnance du 18 décembre 2008, et des principes régissant l'excès de pouvoir. Elle juge « qu'il résulte du premier de ces textes que le débiteur est recevable à former appel du jugement qui arrête ou rejette le plan de cession de l'entreprise; que par exception au second, qui réserve au ministère public le pourvoi en cassation en la matière, ce recours est ouvert à une partie à l'arrêt statuant sur l'appel d'un tel jugement, en cas d'excès de pouvoir ». Ainsi, « alors que le débiteur a qualité pour former appel du jugement

arrétant le plan de cession de l'entreprise, la cour d'appel, en déclarant l'appel de la société (débitrice) irrecevable, a commis un excès de pouvoir négatif que cette société pouvait dénoncer par la voie du recours en cassation ».

►► **OBSERVATIONS.** L'appel-nullité ou le pourvoi-nullité est ouvert en cas d'excès de pouvoir (Cass. ch. mixte, 28 janv. 2005, n°02-19153), dès lors qu'aucune autre voie de recours n'est possible. Si les différentes réformes du droit des procédures collectives en ont limité en pratique le domaine, il trouve encore à s'appliquer sous l'empire des textes actuels, comme l'illustre cet arrêt. **P.P.**

**RÉF.:** Cass. com., 12 juillet 2017, n°16-12544, F-P+B+I.

## Bloc-notes )))

## SEPTEMBRE

## Patrimoine

Dirigé par le professeur de Droit Philippe Stoffel-Munck, le Master 2 Droit du patrimoine approfondi (ancien DEA Droit des contrats et des biens et DEA Droit du patrimoine privé) de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, fête cette année ses vingt-cinq ans d'existence. Afin de célébrer dignement cet anniversaire, le Master 2 consacrera, le 19 septembre dans la salle 1 de l'Aile Soufflot de l'Université, son colloque annuel sur le thème « Les grandes évolutions du droit patrimonial au cours des vingt-cinq dernières années ». Y partici-

ront les professeurs de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne Laurent Aynès, Philippe Delebecque et Thierry Revet. Seront abordés la contractualisation et la dématérialisation du droit patrimonial ainsi que la relativisation du droit des contrats.

*En savoir plus :*  
[www.univ-paris1.fr](http://www.univ-paris1.fr)

## Médiation familiale

L'Institut du droit de la famille et du patrimoine (IDFP) et la Commission Modes Amiables de Résolutions des Différends du Barreau de Paris organiseront, le 20 septembre de 18 h 00 à 20 h 00

à l'Auditorium de la Maison du Barreau à Paris, un colloque commun autour du thème « Présentation du régime de la médiation familiale obligatoire et du modèle de convention de médiation avec avocats développé par l'IDFP ». Y interviendront Carine Denoit Benteux, avocat, médiateur et membre du CNB, Élodie Mulon, avocat, membre du CNB et présidente de l'IDFP, Anne Marion de Cayeux, avocat, médiateur et vice-présidente de l'IDFP, Catherine Emmanuel, médiatrice familiale diplômée d'État et formatrice.

*En savoir plus :*  
[www.institut-dfp.com](http://www.institut-dfp.com)

## OCTOBRE

## Notariat

Le 4<sup>e</sup> Congrès des Notaires d'Europe se tiendra, du 5 au 7 octobre 2017 à Saint-Jacques de Compostelle (Espagne), autour du thème « Le droit de l'Union européenne au service des citoyens ». La

cérémonie d'ouverture sera marquée par l'intervention de Tiina Astola, Directeur Général « Justice et Consommateurs » au sein de la Commission européenne. Deux conférences porteront respectivement sur la protection du

consommateur dans l'environnement numérique et sur le transfert du siège au sein de l'Union européenne.

*En savoir plus :*  
[www.notariesofeuropecongress2017.eu](http://www.notariesofeuropecongress2017.eu)

Directeur de la publication, Président d'INFO6TM FRANÇOIS GRANDIDIER - Directeur de publication associé et directeur des rédactions JACQUES BERLIOZ - Rédactrice en chef OUDINE DELAUNAY o.delaunay@info6tm.com - Journaliste coordinateur FRÉDÉRIC HASTINGS f.hastings@info6tm.com - Responsable commerciale Éditrice LUCY LETELLIER l.letellier@info6tm.com - Synthèse de l'actualité juridique CÉCILE LE GALLOU - PAULINE PAILLER - Directeur scientifique LAURENT AYNÈS - Conseiller de la rédaction JEAN-PIERRE BERTREL - Droit & Patrimoine est édité par Juristes d'Affaires et Décideurs SNC au capital de 1000 euros, une filiale de INFO6TM Siège social: 137 Quai de Valmy, 75010 Paris - RCS Paris 823 067 483 - Tél: 01 85 58 34 70 - N° commission paritaire: 0322 T 87640 - Dépôt légal 3<sup>e</sup> trim. 2017. ISSN: 1165-4325 - SERVICE CLIENTS: 01 40 05 23 15 - OUVERTURE: 9h00 à 12h30 ET DE 13h30 à 17h00 - ABONNEMENTS@INFO6TM.COM - Vente au n°: 4,39 € HT - Abonnement annuel (45 n°): 197,55 € HT

Impression: SOCCOSPRINT, 36 route d'Archettes, 88000 Épinal - Origine géographique du papier: Espagne - Taux de fibres recyclées: 0,00 % - Certification des fibres utilisées: PEFC - Indicateur environnemental: Ptot 0,02 kg/tonne



10-31-1260